

ECONOMIE

TARN & GARONNE - Mardi 27 octobre 2020

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JACOBY

SCL au capital de 1.000 €
Siège social: 91111 Che De Capdepon,
64570 ANCE FEAS

ALIZE 360
AVOCATS - EXPERTS-COMPTABLES
40 AVENUE GAMBETTA - BP 443
82004 MONTAUBAN CEDEX
TEL : 05.63.21.48.70
FAX : 05.63.21.48.35
NON DISSOLUTION

VR FINANCES
AU CAPITAL DE 1.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1051 AVENUE DE
COS 82000 MONTAUBAN
RCS MONTAUBAN 445 345 044

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/10/2020, l'assemblée générale a, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société. Pour avis la Gérance

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte de sous seing privé, en date du 30 septembre 2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

OPALINE

Objet social : Vente de minéraux, objets spirituels, soins énergétiques, développement personnel. Siège social : 14 rue Porte du Moulier 82000 Montauban Capital : 5 000 euros Président : Mme. Lanarque Marie-Line - 15 promenade du château 82100 Castelssarrasin Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Montauban.



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC

Agén : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Blarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

AVIS MODIFICATIF

Aux termes de décisions en date du 14 octobre 2020, l'Assemblée unique de la société PUBLI 82, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 65.612 euros, dont le siège social est situé Chemin de Rouan, 82200 MOISSAC, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 451.228.407 RCS MONTAUBAN, a décidé de :

- nommer à compter du même jour en qualité de Présidents : la société CARPE MEDIA, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 euros, ayant son siège social sis 20 Rue du Commerce 47340 LARROQUE-TIMBAULT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 878 842 889 RCS AGEN, ayant pour représentant permanent Monsieur Florian FEYTE, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean-Paul VIALAS, démissionnaire,
- remplacer à compter du même jour, la dénomination sociale "PUBLI 82 SARL" par "PUBLI 82" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- transférer son siège social du Chemin de Rouan, 82200 MOISSAC au 82, Boulevard Edouard LACOUR, 47000 AGEN à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de supprimer les dispositions transitoires contenues au Titre X des statuts devenues à ce jour sans objet. Pour avis, La Présidente

AVOCATS - EXPERTS-COMPTABLES
40 AVENUE GAMBETTA - BP 443
82004 MONTAUBAN CEDEX
TEL : 05.63.21.48.70
FAX : 05.63.21.48.35
NON DISSOLUTION

VR FINANCES
AU CAPITAL DE 1.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1051 AVENUE DE
COS 82000 MONTAUBAN
RCS MONTAUBAN 445 345 044

Aux termes d'un procès-verbal en date du 16/10/2020, l'assemblée générale a, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société. Pour avis la Gérance

ALIZE 360

AVOCATS - EXPERTS-COMPTABLES
40 AVENUE GAMBETTA - BP 443
82004 MONTAUBAN CEDEX
TEL : 05.63.21.48.70
FAX : 05.63.21.48.35
NON DISSOLUTION

Suivant acte sous seing privé en date à MONTAUBAN du 15 octobre 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **CONSULT-RF2**

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Capital social : MILLE EUROS (1.000 €)

Objet social : - Le conseil en gestion administrative et commerciale auprès de toute entreprise, quel que soit son domaine d'intervention ; - Toutes prestations d'apporteur d'affaires visant à mettre en relation des clients et les fournisseurs de composants et d'équipements électroniques ainsi que de télécommunication ; - Le négoce de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication ; - L'import et l'export de composants et d'équipements électroniques et de télécommunications électroniques et de télécommunication ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Jacques WAGNER, demeurant 80 Impasse Pinèdes - 82200 BOUDOU est nommé premier gérant de la société pour une durée illimitée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN. Pour avis, la Gérance

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 octobre 2020 à Montauban, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ALMALAMB**

Nom commercial : **2 SP EVENTS**

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, divisés en 50 parts sociales de 10 €, librement souscrites et intégralement libérées.

Siège social : 57 avenue Gambetta 82000 Montauban

Objet social : La réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services et d'apporteurs d'affaires auprès de clients professionnels et particuliers ; l'organisation et la promotion de tout type

d'événements et plus généralement la réalisation de toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérance : Monsieur VEREL Patrick, Frédéric, Marc demeurant 1856 route de Saint-Antonin-Noble-Val 82000 Montauban

Immatriculation : RCS MONTAUBAN. Pour avis, la Gérance

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ANDURAN

EARL au capital de 7500 €
Siège social : Barbie
82110 CAZES-MONDENARD
RCS MONTAUBAN 790957403

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 30/09/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation, de donner quittance au liquidateur, M ANDURAN ALAIN demeurant BARBIE 82110 CAZES-MONDENARD pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2020. Radiation au RCS de MONTAUBAN.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ART BOIS DECORS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €

Ancien siège social : 19 Ter, rue Buffon - 93100 MONTREUIL. Nouveau siège social : Leudrit Rouquet de Favois - 82220 MOLIERES 439 738 790 RCS BOBIGNY Gérard : M. Vincent SIEBERT et à MOLIERES (82) - Leudrit Rouquet de Favois Aux termes de ses décisions du 08/09/2020, l'Associé Unique a décidé à compter du même jour de transférer le siège social de MONTREUIL (93) - 19 Ter, rue Buffon à MOLIERES (82) - Leudrit Rouquet de Favois et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société sera désormais immatriculée au RCS de MONTAUBAN.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de mise à jour de l'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement relative à l'exploitation d'une installation de fabrication de liants routiers SAS EUROVIA LIANTS SUD OUEST MOULIS

ZONE INDUSTRIELLE DE IMPASSE D'UMBERTI 82710 BRESSOLS

Par arrêté du 19 octobre 2020, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 9 novembre 2020 à 9 h au 9 décembre 2020 à 17 h sur la commune de BRESSOLS. Cette enquête est diligentée dans le respect des mesures barrières (distanciation, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes). Le port du masque est obligatoire. Le projet concerne une mise à jour de l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de fabrication de liants routiers concernant les volumes et la nature des activités exercées ainsi que certaines modifications planifiées. Les activités sont encadrées par la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation

sous la rubrique 4801 de la nomenclature des installations classées. Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme LOUBATIERES-GUISARD à l'adresse mail suivante : isabelle.loubatieres-guisard@eurovia.com Le dossier d'enquête comprend notamment les pièces suivantes : la note de présentation non technique du site, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de dangers et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse du pétitionnaire à cet avis, les avis des services consultés conformément à l'article R 181-37 du code de l'environnement. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable : - sur support papier, à la mairie de Bressols - 2 route de Lavaur. - sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/ope-enquete-consultation-publique>, - sur un poste informatique mis à disposition à la

mairie de Bressols aux heures d'ouverture de la mairie. Les observations et propositions du public peuvent être consignées : - soit sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Bressols aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ; du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; le samedi matin de 9 h à 12 h ; - soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie : 2 route de Lavaur 82710 Bressols ; - soit à partir du site Internet à l'adresse visée ci-dessus en utilisant le bouton "Réagir à cet article" - soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr M. Patrick LEGRAND, retraité de la gendarmerie, désigné par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur, siègera à la mairie de BRESSOLS selon le calendrier suivant : - lundi 9 novembre 2020 de 9 h à 12 h - jeudi 19 novembre 2020 de 14 h à 17 h - samedi 28 novembre 2020 de 9 h à 12 h - mercredi 9 décembre 2020 de 14 h à 17 h Le présent avis sera affiché dans les mairies des communes de BRESSOLS, MONTBARTIER et LABASTI-DE SAINT PIERRE. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BRESSOLS et sur le site Internet des services de l'Etat : www.tarn-et-garonne.gouv.fr pendant le délai d'un an. Au terme de la procédure, un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, ou de refus sera prise par le préfet de Tarn-et-Garonne.

QUALITE AUTO

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Au capital de 1 000 €
Siège social : 17, Place Lalaque
82000 MONTAUBAN

R.C.S MONTAUBAN 950 394 482

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2020 l'associé unique constate :

- Monsieur HADI Driess demeurant 26, rue de l'Embellie 82000 Montauban a été nommé Président de la société en remplacement de Monsieur RAHMOUNI Inad, démissionnaire, pour une durée illimitée.

Après la cession de la totalité des 500 actions de M. RAHMOUNI Inad

au profit de M. HADI Driess, la société est devenue une SASU et l'associé unique a décidé de modifier les statuts sous cette forme.

Le Président

CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/09/2020, il a été constitué une SAS dénommée : **École Francophone de la Vertoussie Thérape (EFVT)**

Montant du capital social : 2.000 € (deux mille euros)

Adresse du siège social : 837 VC10 des Gauberts, 82230 la Salvetat-Beaumont

Objet social : L'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public notamment mais pas exclusivement afin de diffuser et favoriser l'appropriation des recommandations et référentiels de bonnes pratiques utiles aux techniciens en ventouse

Obtention de l'agrément en cours

Identité des dirigeants :

- Directeur général de la société : Madame Aurélie DIERADJ demeurant 95 rue des Armoisières 57000 METZ - Président de la société : Monsieur Ludovic DUMAY demeurant 837 VC10 des Gauberts, 82230 LA SALVETAT-BELMONTET

Durée : Société prévue pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Montauban

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD TARN-ET-GARONNE

ADOPTION DE LA PUI DE LA COMMUNE DE VILLEBRUMIER

Par délibération n°2020.09.10-154 en date du 10 septembre 2020, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (CCGSTG) a adopté la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Villebrumier.

Cette délibération est affichée au siège de la CCGSTG à Labastide-Saint-Pierre et en mairie de Villebrumier. Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la CCGSTG et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

G VOVIS - S ORTET - S BENOQUET
Notaires

7 Av. de la République
BP 26 - 82170 GHSOLLES

REDUCTION DE CAPITAL SCP VOVIS-ORTET-BENOQUET

Société Civile Professionnelle
Siège : 7, avenue de la République 82170 GHSOLLES
348 400 088 RCS de MONTAUBAN

Suivant acte reçu le 20/07/2020 de Me PAULHES de la constatation de la réduction de capital les modifications apportées sont les suivantes :

- le capital social initialement fixé à 292.702,12€ réduit à 195.134,74 €
- Retrait de Me Stéphane BENOQUET de son poste de gérant à la date d'effet du 12/06/2020, la dénomination sociale est : **SCP Gabriel VOVIS et Sophie ORTET**

LIQUIDATION

Assemblée générale de la S.C.I. les Coquelicots du 19 /10/2020

Siège 8 rue de l'hospice 82800 Nègrepelisse Siren 478 570 336

Etaient présent : Mr Séguy Gérard, Mr Séguy Gilles, Mr Soares Pedro, Mme DeJaurio Andrada

Ordre du jour : Liquidation de la SCI **les Coquelicots**.

Mr Gérard Séguy, liquidateur, présentée à l'assemblée le projet de liquidation de la SCI les Coquelicots

Les associés lui donnent leur accord à l'unanimité et avec effet immédiat en validant le tableau des comptes de clôture présenté ci-dessous :

Actifs : 0 euros
Passif : 0 euros
Total : 0 euros

Situation des comptes au 19 /10/2020 Fait à Nègrepelisse le 19/10/2020, Mr Séguy Gérard, Mr Séguy Gilles, Mme DeJaurio Andrada d'Arnelia, Mr Soares Pedro

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Enquête publique relative à l'abandon du zonage d'assainissement des eaux usées de GOLFECH (82400)

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R) a ordonné, par arrêté n°20ENV-8-8-05 en date du 5 Octobre 2020 l'ouverture d'une enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la commune de GOLFECH

A cet effet, Monsieur STAMBOULI Martial, cadre dirigeant de société d'assurance en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Communauté de Communes des Deux Rives du Lundi 16 Novembre 2020 au Jeudi 17 Décembre 2020.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet de zonage d'assainissement sera consultable par le public au siège de la Communauté de Communes des Deux Rives sis 2 Avenue du Général Vidiot - 82400 VALENCE D'AGEN et à la mairie de GOLFECH s/n 6 Place Padouen 82400 GOLFECH aux jours et heures d'ouverture habituels respectifs, ainsi que sur le site Internet suivant : <https://zonage-assainissement-golfech.cc-deuxrives.fr> et également sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la Communauté de Communes des Deux Rives, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Communauté.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête au siège de la Communauté de Communes des Deux Rives et à la mairie de GOLFECH aux jours et heures d'ouverture habituels respectifs, sur le site Internet suivant : <https://zonage-assainissement-golfech.cc-deuxrives.fr>, et par courrier à la Communauté de Communes des Deux Rives - 2 Avenue du Général Vidiot - 82400 VALENCE D'AGEN, le Commissaire Enquêteur annexera ces observations aux registres d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Golfech aux jours et heures suivants :

- Mardi 17 Novembre 2020 de 10h à 12h
- Mercredi 25 Novembre 2020 de 16h à 18h
- Jeudi 3 Décembre 2020 de 10h à 12h

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Communauté de Communes des Deux Rives aux jours et heures suivants :

- Jeudi 17 Décembre 2020 de 14h30 à 17h30

ANNONCES LÉGALES

TARN & GARONNE - Mardi 27 octobre 2020

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public pendant un an à la Communauté de Communes des Deux Rives ainsi que sur le site internet www.cc-deuxrives.fr

Le Président de la Communauté de Communes

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE COMMUNE DE LAUZERTE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (SITE PATRIMOINE REMARQUABLE)

Par arrêté en date du 08 octobre 2020 le Maire de la commune de Lauzerte a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique concernant l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) - Site patrimoine remarquable) et le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lauzerte pour le motif suivant :

- répondre aux besoins présents et à venir tout en préservant les zones agricoles et naturelles,
- stopper l'urbanisation linéaire consommerice d'espace, maîtriser le développement urbain en rapport avec la maîtrise des finances publiques,
- organiser la forme urbaine des faubourgs en extension du village, respectueuse de la bastide historique,
- promouvoir le développement économique par l'accueil d'entreprises, la sauvegarde des commerces de proximité et des Sociétés, et la valorisation touristique,
- réinvestir et requalifier l'habitat au cœur de la bastide, poursuivre la mise en valeur de la qualité patrimoniale de la bastide,
- mettre en œuvre une politique de déplacements (doux et automobiles) favorisant le cadre de vie et la dynamique commerciale,
- favoriser la mixité sociale et inter-générationnelle garante des équilibres de la vie des quartiers de la bastide,
- pérenniser et développer les équipements publics,
- mettre en œuvre une trame verte et bleue et construire les continuités des corridors écologiques communaux,
- mettre à jour les zones boisées, préserver la qualité des paysages.

COMUNE DE LAUZERTE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur recevra le public en mairie, les :

- Lundi 26 octobre 2020 de 14h00 à 17h00
- Lundi 02 novembre 2020 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 13 novembre 2020 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 25 novembre 2020 de 14h00 à 17h00

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie et sur son site internet à l'issue de l'enquête pendant une durée d'un an.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera, par délibération, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du commissaire enquêteur.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, les mesures sanitaires seront renforcées afin d'assurer la protection du commissaire enquêteur, du personnel gestionnaire des lieux de l'enquête et du public.

Le Maire, François LE MOING

ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE DE TARN-ET-GARONNE COMMUNE DE CASTELSAGAT

Déclassement de la portion de route départementale suivant : RD 28 entre le PR 2-140, à l'entree est de la Commune et le PR 2-834, côté ouest (rue Louis Dupiech, rue Alphonsse de Poitiers et avenue du Quercy) et la traversée de la place de la Liberté et classement dans la voirie communale.

Déclassement de la portion de voie communale suivante :

voie de contournement dite« déviation poids-lourds » et classement dans la voirie départementale.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE COMMUNIQUE :

Des enquêtes publiques conjointes seront ouvertes sur la territoire de la commune de CASTELSAGAT en vue de :

1. Déclasser le tronçon de route départementale et le classer dans la voirie communale;
2. Déclasser la portion de voie communale et la classer dans la voirie départementale.

Pendant un délai de 15 jours à compter du 10 novembre 2020, soit jusqu'au 24 novembre 2020 inclus, le registre d'enquête et les dossiers relatifs aux enquêtes publiques conjointes seront déposés à la mairie de CASTELSAGAT.

Le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

à savoir :

- les mardis, jeudis et vendredis de 12 heures à 17 heures.

Les observations pourront être également adressées par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de CASTELSAGAT où elles seront tenues à la disposition du public.

DU 26 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2020 INCLUS

A cet effet, Monsieur François LABOHE cadre marketing à l'International, retraité demeurant à Saint Nauphary (82370) a été désigné commissaire enquêteur, par la Présidence du Tribunal Administratif de Toulouse.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de Lauzerte aux jours et heures habituels d'ouverture, du 26 octobre à 9h au 25 novembre 2020 à 17h. Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site de la mairie de Lauzerte : www.lauzerte.fr.

Les observations et propositions sur le projet de révision du PLU et sur le projet d'AVAP pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@lauzerte.fr. Elles peuvent également être adressées par écrit

Monsieur Sévénin BRAVO, Architecte DPLG retraité, domicilié 396 chemin de Cailès Haut à MOISSAC, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Il siègera à la mairie de CASTELSGRAT, le mardi 10 novembre 2020 et le mardi 24 novembre 2020 de 12 heures à 17 heures.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LEANA

Société civile immobilière au capital de 100 € Siège : 4 Impasse De La Petite Voie 28120 BAILLEAU LE PIN 82287/4407 RCS de CHARTRES

Par décision de l'AGO du 15/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 29/08/2019 au 1226 Chemin des ses 82300 MONTEILS Gérant: Mme MAERGLÉN SABINE 1226 chemin des ses 82300 MONTEILS Radication au RCS de CHARTRES et réimmatriculation au RCS de MONTAUBAN.

CONSTITUTION

MILA ESCAPADE

Siège social: 51 rue de la résistance 82000 MONTAUBAN Capital: 10.000 € Objet: L'exploitation d'une agence de voyages et d'un tour opérateur : l'organisation et la réservation de voyages, de séjours individuels et collectifs, vols secs, réservation d'hôtels, d'hébergement touristique, de restauration, organisation et accueil de foras, salons, séminaires et congrès, vente de forfaits touristiques et toute autre activité d'une agence de voyage et tour opérateur.

Gérant: Mme RAHHALL Aicha 9 Rue CEVERT 82000 MONTAUBAN

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MONTAUBAN

CONSTITUTION

LES ASSOCIES

Siège social: 1715 route de castelsarasin 82290 MONTBETON Capital: 8.000 € Objet: Restaurant pizzéria, tous types de restauration rapide, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur, sédentaire et ambuliant, activité de traiteur Achat vente de tous produits alimentaires et non alimentaires non soumis à réglementation Gérant: M. TERRAS Jean François 88 Chemin DE MAROT 82300 CAUSSADE Co-Gérant: M. CADILLON Thomas 1641 Chemin DE MONTAGNE 82290 MONTBETON Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MONTAUBAN

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

FREZAL SCI

au capital de 5,000 € Siège : 374 CHEMIN DE SOULLES 82410 ST ETIENNE DE TULMONT 8232535342

RCS de MONTAUBAN

Par décision de l'AGE du 04/02/2020, il a été décidé de :

- nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme FORANO Nadège 374 chemin de souille 82410 ST ETIENNE DE TULMONT en remplacement de M. BISIO THIERRY démissionnaire
- Mention au RCS de MONTAUBAN

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OBJECTIF MINCEUR

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2 000,00 € / Siège social: 100 bis chemin de Gatille 82000 MONTAUBAN / 814 923 751 RCS MONTAUBAN

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2020, le siège social a été transféré, à compter du 30/09/2020, de 100 bis chemin de Gatille, 82000 MONTAUBAN, à 6B, Quai Adolphe Merle 34200 SETE. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de MONTPELLIER. Pour avis, la gérance.

FIDUCIAL SOFIRAL

Fiducial Sofiral
Société d'Avocats
2 Impasse Couzinet
Parc de la Plaine - BP 9818
31505 TOULOUSE CEDEX 5

CONSTITUTION

Par acte SSP en date à MOISSAC du 21/10/20, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : **INSTANT FLEURI**

Dénomination sociale :

Siège social : 710 Route de la Mégère 82200 MOISSAC

Objet social : Commerce de détail de fleurs et d'objets décoratifs

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 1 500 € Gérance : Mme Aurélie FOURRES, demeurant Le Peyraud 82120 MANSOUILLE.

La gérance, l'immatriculation assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de MONTAUBAN. Pour avis La Gérance.

AVIS MODIFICATIF DU PARC - CABINET D'AVOCATS

48 rue Jeanne Barret - 21000 DIJON

METRO FSD FRANCE

SAS au capital de 148 440 000 euros

Siège social : 3 rue Voltaire Zone Industrielle Nord 82000 MONTAUBAN

RCS MONTAUBAN B 331 876 987

Par décisions ordinaires du 30 septembre 2020, l'associée unique : Monsieur Eric POIRIER de son mandat de Président et de la démission de Monsieur Guillaume DERYUTER de son mandat de Directeur général, a nommé à compter du 1er octobre 2020, Monsieur Guillaume DENUYTER, demeurant Booknerstrasse 290 B - 40489 DUSSELDORF (Allemagne) en qualité de Président, et Monsieur Boris MINIALAI demeurant 5 rue Castellamarre à BIARRITZ (64200) en qualité de Directeur gérant.

Pour avis.

SCP Arnaud GARRISSON Alain SPORZINI et Nicolas SERLOOTEN
Notaires associés
152 avenue de Beausouiel
82000 MONTAUBAN

AVIS DE PUBLIOTE

Suivant acte Me SERLOOTEN du 15 octobre 2020 enregistré à MONTAUBAN, le 22 octobre 2020, N°2020-42574, la société à responsabilité limitée dénommée ACTE - IMMOBIELIER, au capital de 10.000 €, dont le siège est à NEGREHELLESE (82800), 1 avenue Jean Moulin, SIREN N°498483197 RCS de MONTAUBAN A CEDE à la Société à responsabilité limitée dénommée ALTER IMMOBI-

LIER, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 €, dont le siège est à MONTÉCH (82700), 15 avenue André Bonnet, SIREN N° 827785650 RCS de MONTAUBAN, le fonds de commerce de transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière sis à GRISOLLES (82170) 1 rue Guyenne et Gascogne, enseigne ORPI, moyennant le prix de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR) payé le 30 septembre 2020. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière publication légale en l'office notarial susnommé.

AVIS AU PUBLIC

OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE DE MONTAUBAN - PROGRAMME N° 10 DE TRAVAUX IMMOBILIÈRE CADASTRE BM 154 ET BM 299, SITUÉ

25, RUE DE LA RÉSISTANCE PRÉALABLE ENQUÊTE PUBLIQUE

À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux du programme n° 10 de restauration immobilière, concernant l'immeuble cadastré BM 154 et BM 299, situé 25, rue de la Résistance à Montauban est organisée du lundi 9 novembre 2020 à 9h00 au mardi 24 novembre 2020 à 17h00 à la mairie de Montauban. Cette enquête est diligentée dans le respect des mesures barrières (distanciation, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes). Le port du masque est obligatoire. M. Jean-Marc CUSSAC est désigné comme commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse. Il siègera à la mairie de Montauban - Salon bleu, en vue de recueillir les observations du public, aux jours et heures suivants : le lundi 9 novembre 2020 de 9h à 12h00 et le vendredi 20 novembre 2020 de 14h à 17h. Le dossier soumis à enquête, ainsi qu'un registre d'enquêtes, seront déposés à la mairie de Montauban - service documentation - pendant la durée de l'enquête afin que le public puisse en prendre connaissance aux heures et jours suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur l'utilité publique du projet sur le registre d'enquête déposé en mairie. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Montauban - 9 rue de l'Hotel de ville - BP 764 - F 82013 MONTAUBAN. Le dossier soumis à enquête sera également mis en ligne sur les sites internet suivants : - portail internet des services de l'Etat en Tarn-et-Garonne (www.tarn-et-garonne.gouv.fr/)

Politiques-publiques/Environnement/Enquêtes publiques-avis de l'autorité environnementale (hors ICPE). Les personnes intéressées pourront communiquer leurs observations par voie électronique en utilisant le bouton dédié « réagir à cet article ». - site internet de la ville de Montauban : www.montauban.com/ma-ville/mairie/enquetes-publiques. A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui transmettra ensuite le dossier et le registre au maire de Montauban, avec son rapport et ses conclusions motivées, précisant s'il

est favorable ou non au projet, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sur demande écrite formulée auprès du préfet de Tarn-et-Garonne - direction des ressources et des politiques publiques - pôle d'appui interministériel/mission environnement - 2 allée de l'Empereur - 82000 MONTAUBAN. Ce rapport et ces conclusions seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Tarn-et-Garonne (www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques) - avis de l'autorité environnementale (hors ICPE). A l'issue de la procédure, la décision relative à la déclaration d'utilité publique du projet sera prise par arrêté préfectoral.

FIDUCIAL SOFIRAL

Fiducial Sofiral
Société d'Avocats
4 Allée Pierre de Fermat
63172 AUBIERE CEDEX
AVIS MODIFICATIF

LE RELAIS D'AUVERGNE

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros Siège social : 316 Route de Realville 82300 CAUSSADE 449 248 806 RCS MONTAUBAN L'AGE du 1/08/2020 a nommé en qualité de Directeur Général Madame Françoise PRADIELLES, demeurant 21 Avenue de la Montagne Noire à AZILLE (11700) pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 1er Septembre 2018. Pour Avis.



L'extrait Kbis

L'extrait Kbis est un acte authentique faisant foi des informations portées par la société au Registre du Commerce et des Sociétés. Il s'agit du seul document officiel attestant de l'identité et de l'adresse de la personne (physique ou morale) immatriculée, de son activité, ainsi que de l'existence ou non d'une procédure collective engagée à son encontre.

On parle d'extrait Kbis pour une personne morale et d'extrait K pour une personne physique. L'extrait Kbis (personne morale) ou extrait K (personne physique) ne peut être délivré que par le greffier du Tribunal de commerce, sur simple demande de toute personne intéressée.

attention

Seul le document officiel commandé auprès du greffier, délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, fait foi administratives. (Source : infogrefte.fr)